

## COVID-19 | Stratégie de vaccination La vaccination se poursuit

---

**Joliette, 1<sup>er</sup> janvier 2021** – En suivi de l'annonce du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) le 31 décembre concernant l'utilisation de toutes les doses de vaccin reçues et à recevoir, la Direction du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière (CISSS) souhaite vous informer des modalités entourant cette nouvelle orientation. Toutes les doses de vaccin seront administrées au cours des prochains jours de manière à immuniser le plus grand nombre de personnes possible auprès des groupes prioritaires. Cette nouvelle mesure a pour objectif d'accélérer la protection des personnes vulnérables, dans le contexte actuel de propagation très élevée de la COVID-19.

### Groupes priorisés

Comme annoncé par le MSSS, les vaccins seront d'abord administrés aux deux premiers groupes priorisés : les personnes vulnérables et en grande perte d'autonomie qui résident dans les CHSLD et les travailleurs du réseau de la santé et des services sociaux œuvrant auprès des résidents. Les travailleurs sont identifiés comme prioritaires dus à leurs contacts fréquents avec des résidents et des usagers, permettant ainsi de protéger les personnes qui sont plus vulnérables. L'information concernant les autres groupes visés sera communiquée dès que les modalités seront connues.

Nous vous rappelons que les résidents du Centre d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) Parphilia-Ferland ont été vaccinés les 22 et 23 décembre derniers. La vaccination des résidents des autres CHSLD débutera au cours des prochains jours et les gens concernés seront informés.

### Efficacité du vaccin

Soulignons que l'efficacité de la première dose, 14 jours après son administration, est de plus de 90% pour les deux vaccins (Pfizer et Moderna). La seconde demeure importante, permettant surtout d'assurer la protection à long terme. Elle devra être administrée dans les délais prescrits par la santé publique afin de s'assurer d'une couverture vaccinale maximale. Les rendez-vous des personnes déjà vaccinées pour recevoir leur 2<sup>e</sup> dose seront ajustés en conséquence.

### Vaccination pour la population

En ce qui concerne la vaccination de la population, la Direction du CISSS informera la population des modalités de prise de rendez-vous, par ordre de priorisation, dès qu'elles seront connues. Il n'est donc pas nécessaire de communiquer avec votre CLSC ou avec la santé publique pour le moment.

Il est important de préciser que le début de la vaccination ne signifie pas la fin des mesures sanitaires. Il est donc important de suivre les consignes (distanciation physique, lavage des mains et réduction des contacts) pour éviter la propagation du virus. En effet, plusieurs mois seront nécessaires pour immuniser une part suffisamment importante de la population.

### **Informations additionnelles**

Nous vous invitons à suivre l'évolution du nombre de doses administrées au Québec et pour la région de Lanaudière à l'adresse suivante :

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c79795>.

Pour en savoir plus sur le déroulement de la vaccination dans la province, consultez le site Web du gouvernement du Québec au : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/deroulement-vaccination-contre-la-covid-19/>.

– 30 –

**Source :** Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

**Renseignements :** Pascale Lamy  
Directrice des affaires institutionnelles et des relations publiques  
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière  
Téléphone : 450 759-5333, poste 2685  
[pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca](mailto:pascale.lamy@ssss.gouv.qc.ca)